



Administration fiscale

Par vardi

Bonjour

Psychologue clinicienne dans le cadre d'auto entrepreneur depuis 2018, aujourd'hui l'administration fiscale m'impose une taxe d'habitation alors que je suis soumise à la cotisation foncière des entreprises (CFE).

J'ai signé un bail professionnel non meublé depuis septembre 2022.

Il s'avère que je ne vis pas dans mon bureau !!

C'est la 1^{er} fois que je suis soumise à une taxe d'habitation !

Qu'est-ce que dit la loi ?

Cordialement

Vardi